

## Conditions Générales du programme de fidélité Greenpoints pour entreprises

Les présentes Conditions Générales contiennent les dispositions applicables aux entreprises qui souhaitent adhérer au Greenpoints, le programme de fidélité de la SNCB.

En validant la demande d'adhésion, l'entreprise accepte intégralement les dispositions des présentes Conditions Générales ainsi que leurs effets ; elle renonce aussi à toute réclamation et recours contre la SNCB et ses partenaires pour tout problème ou litige résultant de l'existence ou de la mise en œuvre du programme Greenpoints.

1. L'adhésion à Greenpoints est gratuite. Une seule personne par entreprise peut s'inscrire au programme. Lors de son enregistrement, cette personne, dénommée « le Greenpoints Admin », recevra un login et un mot de passe.
2. Les points Greenpoints sont attribués pour tous les achats de titres de transports internationaux à l'exception de ceux émis aux tarifs corporate : Thalys Corporate Fares (TCF), Eurostar Global Net Deal (GND) ou ICE Corporate Program (iCP), ainsi que les tarifs groupes.
3. Les points Greenpoints ne sont attribués que pour les réservations effectuées auprès de la SNCB ou via un canal de vente agréé par la SNCB.
4. Les points ne sont attribués que si le numéro Greenpoints a été communiqué au moment de la réservation. Si cela n'a pas été fait, aucun point ne pourra être attribué, même rétroactivement.
5. Les points Greenpoints ont une période de validité limitée à un an après la date du voyage.
6. Chaque euro dépensé pour les achats prévus au point 2 du présent Règlement correspond à un point Greenpoints.
7. Les points Greenpoints donnent droit à des billets gratuits sur différents trains internationaux. Le tableau de conversion des points est consultable via [www.sncb-internationaal.com/corporate](http://www.sncb-internationaal.com/corporate).
8. « Le Greenpoints Admin » peut obtenir le statut des points de son entreprise via [www.sncb-international.com/corporate](http://www.sncb-international.com/corporate).
9. L'échange des points se fait exclusivement par « le Greenpoints Admin » via [www.sncb-international.com/corporate](http://www.sncb-international.com/corporate).
10. La SNCB se réserve le droit de modifier ou supprimer le programme Greenpoints sans préavis.

